



Centre Européen de la Consommation  
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.

# Étudier et vivre en Allemagne

*Guide de la vie quotidienne*



Avec le soutien de  
Mit Unterstützung des

OFAJ  
DFJW

Août 2021

**Bienvenue  
en Allemagne**  
*Herzlich  
Willkommen in  
Deutschland*



# À qui s'adresse ce guide ?

Si vous avez envie de partir en Allemagne dans le cadre de vos études, d'une formation ou d'un stage, ce petit guide conçu par [le Centre européen de la consommation \(CEC\)](#) est fait pour vous. Au fil des pages, vous trouverez des informations clés et des conseils pratiques pour préparer et vivre pleinement votre projet de mobilité. Bonne lecture et surtout... bon séjour !

## *Bon à savoir*

Deux organismes de référence pour bien préparer votre projet de séjour en Allemagne :

- [L'OFAJ](#) (Office franco-allemand pour la Jeunesse) est une organisation au service de la coopération franco-allemande.
- Le [DAAD](#) (Deutscher Akademischer Austauschdienst) est l'Office allemand d'échanges universitaires.

## Sommaire

Financer votre séjour en Allemagne	5
Les formalités administratives à effectuer	6
Se loger	12
Payer	16
Se soigner	20
Travailler	32
Se déplacer	38
Communiquer	42
Consommer	44

# Avant votre départ : préparez bien votre séjour

Des aides financières aux formalités à accomplir avant votre départ, tour d'horizon des informations utiles pour partir serein en Allemagne.

---

## OFAJ

Chaque année, l'[Office franco-allemand pour la Jeunesse \(OFAJ\)](#) délivre un très grand nombre de bourses pour des stages pratiques ou des cours de langue outre-Rhin. Il propose aussi un éventail de formations franco-allemandes et trinationales.

## DAAD

L'Office allemand d'échanges universitaires (Deutscher Akademischer Austauschdienst) est une institution constituée à la fois d'établissements d'enseignement supérieur et d'organisations étudiantes allemands. Sa mission ? Promouvoir la coopération universitaire internationale, au travers

d'échanges d'étudiants et de chercheurs. Le [DAAD France](#) finance cours de langue et séjours universitaires de longue durée en Allemagne.

## ERASMUS +

Cette version améliorée du programme Erasmus a pour but d'encourager la mobilité européenne et internationale au travers de programmes spécifiques pour différents profils. Étudiants, apprentis, stagiaires, jeunes sportifs ou diplômés en recherche d'emploi sont éligibles au dispositif ERASMUS + et ont la possibilité d'obtenir un coup de pouce financier. Plus d'informations sur le site du programme [ERASMUS +](#).

*Pour plus de renseignements :*

[Guide DAAD](#) • [Etudions à l'étranger](#) • [Université franco-allemande](#) • [Study in \(en anglais & allemand\)](#) • [Studienwahl \(en anglais & allemand\)](#) • [Forum Franco-Allemand](#)

## CONSEIL REGIONAL

En règle générale, les conseils régionaux disposent d'une enveloppe pour soutenir la mobilité internationale des étudiants de leur territoire. Dans le [Grand Est](#) par exemple, le dispositif est ouvert aux étudiants de moins de 29 ans inscrits en BTS, DUT, Bac+3 à Bac+5 inscrits dans un établissement de la région. Le montant de la bourse octroyé varie de 500 € à 800 € selon le type de mobilité (stage ou études). Nota bene : une aide supplémentaire est accordée aux étudiants boursiers et à tous ceux qui séjournent dans l'un des quatre pays frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse).

## CAMPUS FRANCE

Il s'agit d'un organisme public créé en 2010 pour promouvoir la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Sur le site internet de CAMPUS France, vous trouverez [un annuaire de tous les programmes de bourses](#) existants pour les étudiants français et étrangers.

## FONDATION

C'est une spécificité très allemande : certaines fondations accordent des bourses aux étudiants étrangers qui souhaitent faire leurs études en Allemagne. Citons à titre d'exemple la [Fondation Heinrich-Böll](#), la [Fondation Friedrich Ebert](#), la [Fondation Rosa Luxembourg](#) ou encore la [Fondation Konrad Adenauer](#). Comment les recenser et les solliciter ? [L'annuaire des fondations, le Stiftungsindex](#), vous donne de précieux conseils.

## BAFÖG

Bafög est l'abréviation de Bundesausbildungsförderungsgesetz. Il s'agit d'un programme de financement des étudiants impulsé par l'État fédéral qui se compose de deux parties : une subvention et un prêt sans intérêt à rembourser à la fin des études. Le Bafög est assez difficile à obtenir pour les étudiants étrangers car les conditions d'éligibilité sont assez strictes. Vérifiez néanmoins si vous pouvez y prétendre sur le [site du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche](#).

*Bon à savoir*

### Une aide à la mobilité pour les intégrés de l'UFA

L'Université franco-allemande (UFA), c'est un réseau de 208 établissements français et allemands proposant 186 double-cursus dans presque toutes les disciplines. Ces formations intégrées permettent d'accéder à un double diplôme reconnu dans les deux pays. Chaque année, l'UFA apporte un petit coup de pouce financier à 80 étudiants en séjour d'études ou en stage dans le pays partenaire. Et cette aide à la mobilité peut être cumulée ! Renseignez-vous sur les critères d'éligibilité sur le [site de l'UFA](#).



1

SAVIEZ-VOUS QUE VOUS DEVEZ VOUS DÉCLARER DANS VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE À VOTRE ARRIVÉE EN ALLEMAGNE ?  
QUE VOUS POUVEZ VOTER À CERTAINES ÉLECTIONS ? AVEZ-VOUS UNE PETITE IDÉE DES ASSURANCES À SOUSCRIRE SUR PLACE ?  
VOICI DES CONSEILS POUR BIEN DÉBUTER VOTRE SÉJOUR !

**Les formalités  
administratives  
à effectuer**

*Die Formalitäten:  
das ist zu  
erledigen*

# S'enregistrer auprès du registre des résidents (Einwohnermeldeamt)

Si vous séjournez plus de 3 mois en Allemagne, vous devez obligatoirement - sous peine d'amende - vous déclarer auprès du « Einwohnermeldeamt » (bureau de déclaration de domicile) de votre commune, dans un délai de 7 à 14 jours. La procédure peut être faite par internet ou sur place selon les villes. Les documents à présenter sont les suivants :

- un formulaire d'inscription (« Anmeldeformular »), disponible sur le site internet de votre mairie ou directement sur place ;
- un justificatif de domicile rempli par votre bailleur ;
- une pièce d'identité.

Selon la région dans laquelle vous vous installez, lors de cette inscription, vous devrez parfois payer une petite somme d'argent (12€ à Hambourg par exemple).

Si vous quittez l'Allemagne, vous devrez aussi le signaler aux services de la ville. Pour un déménagement en Allemagne, il suffira de vous déclarer dans votre nouvelle commune.

## Titre de séjour ou carte d'identité ?

En tant que ressortissant français et donc de l'Union européenne, vous n'avez besoin ni de visa, ni de carte de séjour. Il vous suffit d'avoir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

### Bon à savoir

Lors de votre déclaration de domicile, on vous demandera quelle est votre religion. En Allemagne, on mentionne une religion quand on est membre d'une paroisse précise. On doit alors payer l'impôt pour l'Église ou « Kirchensteuer ».

Si vous habitez chez vos parents en France, vous serez sans doute tenté de déclarer votre logement allemand comme votre résidence secondaire (« Nebenwohnsitz » ou « Zweitwohnsitz »). Attention : cela peut vous coûter très cher ! Car, depuis 2013, certaines villes allemandes prélèvent un impôt sur la double-résidence. Contactez le réseau Infobest !

### Contact

Vous avez besoin de conseils individualisés sur les formalités liées à votre arrivée en Allemagne ? Consultez le réseau INFOBEST ! Les quatre bureaux franco-allemands du Rhin Supérieur vous informent gratuitement sur des thématiques transfrontalières : protection sociale, emploi, fiscalité, déménagement dans un pays voisin, etc.

# Voter en tant que citoyen européen

En tant qu'Européen, vous pouvez voter aux élections locales (dans les « Landkreise » et « Gemeinden ») et européennes. Nul besoin de vous inscrire sur une liste spécifique puisque vous vous êtes déclaré au Einwohnermeldeamt de votre ville. Vous recevrez directement vos bulletins de vote par la poste.

Si vous souhaitez voter mais n'êtes pas présent le jour des élections, vous pouvez voter par correspondance (« Briefwahl »).

Attention : en Allemagne, le vote par procuration n'existe pas.

## Conseil

Renseignez-vous pour savoir si votre assurance responsabilité civile française vous couvre aussi en Allemagne. A défaut vous pourrez souscrire cette assurance directement en Allemagne.

# Les assurances à souscrire

## Assurance responsabilité civile

---

La « Privathaftpflichtversicherung » est indispensable car elle garantit les dommages que vous pourriez causer aux tiers ou à des biens (par exemple à votre logement).

Exemple de site de comparaison d'assurances sur [le site Connexion Emploi](#).

## Assurance logement

---

En Allemagne, le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance habitation comme en France.

Néanmoins, certains propriétaires l'exigent et elle reste vivement conseillée. La plupart des locataires souscrivent donc une « Haftpflichtversicherung » qui garantit le mobilier présent dans le logement.

À noter : votre bailleur peut avoir souscrit une assurance de son côté et inclure son coût dans les charges. Il est donc conseillé d'éclaircir ce point avec lui.



## *Bon à savoir*

En Allemagne il n'y a pas de « pack global » comparable à l'assurance multirisques habitation française. Il vous faudra donc souscrire une ou plusieurs assurances selon les risques que vous voulez couvrir. Attention : les risques couverts, les plafonds de garantie etc. varient selon les compagnies et selon les contrats. N'hésitez pas à comparer les offres !

Vous vous posez quelques questions concernant vos charges locatives ? [Notre fiche explicative](#) est à votre disposition sur notre site.

## **Assurance maladie**

---

Vous trouverez tous les détails dans la rubrique « Se soigner ». Le DAAD propose des [packs d'assurances](#) (assurance maladie, mobilier, responsabilité civile). Ce dernier est même intégré aux programmes de bourses de l'organisme !

# Intégrer un établissement supérieur allemand

## Postuler

---

### Échange universitaire

Il vous suffit de postuler au sein de votre établissement supérieur d'origine. L'université allemande de votre choix devra alors accepter votre dossier. Certains cursus prévoient un échange avec une université dans le cadre de la formation. Dans ce cas l'échange est validé plus facilement par l'université allemande partenaire.

### *Bon à savoir*

Depuis la rentrée universitaire de 2018, chaque étudiant doit obligatoirement obtenir une attestation d'acquiescement de la « contribution vie étudiante et campus » (CVEC) avant de s'inscrire dans son établissement supérieur. Cela est valable aussi pour les étudiants français qui partent en échange universitaire ! [Plus d'informations.](#) En tant qu'étudiants Erasmus, vous êtes exempté de frais d'inscription dans l'université d'accueil allemande.

### Inscription directe en Allemagne

Sachez qu'il peut y avoir une sélection à l'entrée des universités et des écoles supérieures.

Pour en connaître les modalités, il faut se rapprocher du bureau des étudiants internationaux ([Akademisches Auslandsamt](#) ou AAA) de l'université choisie, dont vous trouverez [les coordonnées ici](#).

En règle générale, tout dossier d'admission se compose :

- une copie du baccalauréat et de vos différents diplômes, parfois avec une traduction officielle en allemand ;
- une photo d'identité ;
- un CV en allemand et adapté aux spécificités du pays : [conseils pour bien réaliser son Lebenslauf](#) ou [le CV allemand](#).
- un certificat attestant de votre niveau de langue ([TestDAF](#), ou B2 ou C1 du cadre européen de référence des langues, que vous pouvez passer par exemple dans [un Goethe Institut](#)).

À transmettre après admission :

- une demande d'inscription (« Zulassungsantrag ») ;
- la notification de votre admission (« Zulassungsbescheid ») ;
- un justificatif d'affiliation à l'assurance maladie ;
- le règlement des frais d'inscription.

## Organisation des cours

---

L'année universitaire est découpée en semestres (abrévés par un « S »). Du S1 au S6, vous êtes en Bachelor, du S7 au S10, en Master. Entre le semestre d'hiver (en général d'octobre à février/mars) et le semestre d'été (en général d'avril à juillet/août), les étudiants ont les « Semesterferien » durant lesquelles certains passent des examens, sont en stage, travaillent à leur « Hausarbeiten » ou tout simplement se reposent pour les plus chanceux. Pour les études supérieures, le système de notation allemand varie, sauf exception, de 1 à 5 :

- 1 étant la meilleure note,
- les notes de 1 à 4 permettant de valider la matière.

Plus d'informations générales sur le [système éducatif allemand](#).

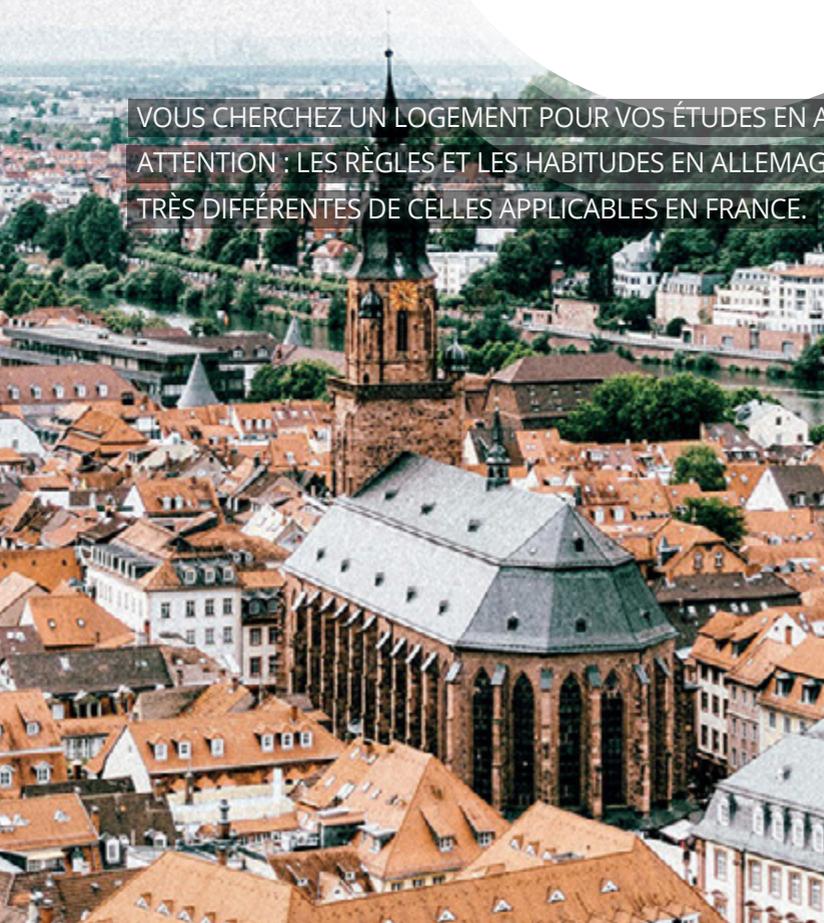




2

# Se loger *Wohnen*

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT POUR VOS ÉTUDES EN ALLEMAGNE ?  
ATTENTION : LES RÈGLES ET LES HABITUDES EN ALLEMAGNE SONT  
TRÈS DIFFÉRENTES DE CELLES APPLICABLES EN FRANCE.



# Quelques informations utiles pour votre recherche d'appartement

## La résidence universitaire ou « Studentenwohnheim »

---

C'est l'alternative préférée des petits budgets. Les chambres sont donc très demandées ! Une fois votre avis d'admission obtenu, ne tardez pas à faire votre demande de logement auprès du « Studentenwerk » (l'équivalent du CROUS en Allemagne) de votre établissement d'accueil. Vous pourrez trouver ses coordonnées sur le site du Studentenwerk Deutschland grâce à une carte interactive assez pratique.

Allez aussi faire un petit tour sur le Wohnheimfinder du DAAD. Il s'agit d'une base de données qui répertorie les résidences universitaires dans 80 villes d'Allemagne et qui délivre de précieuses informations sur la procédure de demande de logement.

### *Bon à savoir*

Dans certains établissements, l'Akademisches Auslandsamt attribue aussi des places en résidences universitaires. Contactez-le !

## La coloco' ou le « WG »

---

La colocation ou « Wohngemeinschaft » est l'alternative la plus populaire en Allemagne. Pour les étudiants Erasmus, c'est même l'option idéale car la sous-location d'une chambre meublée est monnaie courante outre-Rhin. Vous trouverez de nombreux sites de petites annonces sur la toile. Parmi les plus connus : [wg-gesucht.de](http://wg-gesucht.de), [wg-suche.de](http://wg-suche.de) ou encore [ebay.de](http://ebay.de).

## À qui demander de l'aide pour ma recherche de logement ?

---

L'AStA, organe représentant les étudiants et le « Akademisches Auslandsamt », bureau des étudiants internationaux, pourront vous aider dans vos recherches. Vous pourrez aussi trouver votre bonheur, une fois sur place, à deux pas de votre établissement. À proximité des restaurants universitaires (ou « Mensa » en allemand), il y a très souvent de grands tableaux d'affichages où les étudiants épinglent leurs petites annonces.

## Les aides financières au logement

En Allemagne, il n'y a pas d'APL. Par contre, vous pouvez bénéficier de l'aide générale au logement («Wohn-geld»), à condition de ne pas recevoir de prestations chômage, allocations familiales, ou autres prestations sociales de ce type.

Adressez-vous aux services compétents ou « Wohngeldstellen » pour savoir si vous pouvez obtenir ce petit coup de pouce financier. Vous en trouverez les coordonnées sur le site [Wohngeld.de](http://Wohngeld.de).

## Location : quelles règles en Allemagne ?

Contrairement à la France, la location est plus simple. Ainsi, il n'est pas d'usage de réclamer un cautionnement

(« Bürgschaft ») en plus du dépôt de garantie (« Kaution »).

Pour avoir le détail des règles régissant la location en Allemagne, consultez notre brochure sur la [location en Allemagne](#).

## Attention aux arnaques sur internet !

De part et d'autre du Rhin, trouver un logement relève souvent du parcours du combattant car la concurrence est rude. Certains en profitent pour poster sur le net des fausses annonces et « arnaquer » les internautes qui n'ont pas la possibilité de se rendre sur place.

Méfiez-vous et adoptez les bons réflexes ! [Plus d'informations sur le site du CEC](#).

WG	Wohngemeinschaft	colocation
1-Zi-Whg	1-Zimmerwohnung ou Einzelappartement	studio
2-Zi-Whg	2-Zimmerwohnung	deux pièces ou T2
KT	Kaution	la caution
KM	Kalmmiete	loyer sans les charges
NK	Nebenkosten	les charges (eau, ordures ménagères, entretien de l'immeuble, parfois électricité, chauffage ou gaz compris)
WM	Warmmiete	loyer avec les charges
ZM	Zwischenmietwe ou Untermiete	sous-location

## Charges locatives

Pour toute information concernant les charges en Allemagne, consultez [notre fiche sur le décompte des charges](#).

## Taxes à payer

La taxe d'habitation n'existe pas en Allemagne. La taxe foncière est payée par le propriétaire du logement, mais elle peut être récupérable auprès du locataire si elle figure dans la liste des charges locatives sur votre contrat.

## Contribution audiovisuelle de 18,36 € par mois / logement

Vous devez payer une contribution audiovisuelle à hauteur de 18,36 € par mois. Cette contribution est redevable par logement, indépendamment du nombre de personnes qui y vivent, que vous soyez locataire ou propriétaire, peu importe que vous possédiez effectivement un téléviseur, un ordinateur ou une radio. Pour ce faire, vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne via le site internet [www.rundfunkbeitrag.de](http://www.rundfunkbeitrag.de) ou bien de compléter le formulaire « [Neuanmeldung einer Wohnung](#) », en précisant votre adresse et vos coordonnées bancaires, et de le renvoyer par courrier à l'adresse suivante :  
ARD ZDF Deutschlandradio – Beitragsservice  
50656 Köln

En cas de colocation, une seule redevance est due. Dans la pratique, les colocataires s'arrangent pour déterminer la personne redevable de la somme.

Si vous quittez définitivement l'Allemagne, n'oubliez pas de vous désinscrire au moins un mois avant votre départ en renvoyant le formulaire « [Abmeldung der Wohnung](#) » complété. À défaut, vous resterez redevable du paiement de la redevance audiovisuelle tant que vous n'aurez pas effectué cette démarche. En cas de désinscription en cours de mois, vous restez redevable pour le mois entier.



3



# Payer Bezahlen

VOTRE CARTE BANCAIRE SERA-T-ELLE ACCEPTÉE DANS  
LES MAGASINS ? EST-IL POSSIBLE/NÉCESSAIRE D'OUVRIR  
UN COMPTE BANCAIRE À VOTRE ARRIVÉE ?



# Le paiement en Allemagne : différences à connaître

## Les espèces : le mode de paiement le plus fréquent

En Allemagne, il est très fréquent de régler ses achats en espèces. La carte bancaire n'est pas toujours acceptée et le paiement par chèque inexistant. Pensez donc à retirer régulièrement de l'argent au distributeur. Il peut aussi être utile d'ouvrir un compte dans une banque allemande (voir page 19).

## Payer par carte bancaire

La carte de crédit (Visa, Mastercard) est moins bien acceptée qu'en France, contrairement aux cartes à autorisation préalable (« GiroKarte », anciennement appelée « EC-Karte ») accompagnant tous les comptes ouverts en Allemagne. Pour savoir quelle carte est acceptée, repérez les logos fréquemment apposés en vitrine. Le code de la carte n'est pas toujours exigé. Dans ce cas, on vous demandera de signer un reçu.



## Payer sans contact

Peu généralisé en Allemagne avant la pandémie, le paiement sans contact est devenu monnaie courante. Comme en France, il est possible de payer sans avoir à composer son code secret pour toute transaction n'excédant pas les 50 €. Les commerçants acceptant le paiement sans contact affichent ce logo :



# Compte bancaire français ou allemand ?

## Utiliser son compte français en Allemagne

---

Avant votre départ, renseignez-vous sur les conditions de votre contrat, notamment les frais de retrait à l'étranger.

### Virement bancaire transfrontalier

Depuis l'introduction de l'espace unique de paiement en Euros (SEPA), le coût d'un virement ou d'un prélèvement doit être le même qu'il soit national ou européen et tous les comptes européens sont identifiés par des numéros BIC et IBAN. En pratique, il est donc facile - et pas plus cher - de payer par virement bancaire transfrontalier (par exemple votre loyer ou votre facture d'électricité).

### Retirer au distributeur

Il n'y a pas d'unification des coûts et plafonds de retraits d'argent au distributeur automatique de billets (DAB). Très souvent, les banques françaises limitent le nombre ou le montant des retraits autorisés sans frais, qu'ils soient réalisés dans l'Hexagone ou dans la zone Euro. Votre banque a peut-être un partenariat avec une banque allemande permettant un retrait gratuit dans leurs distributeurs : renseignez-vous.



## Ouvrir un compte en Allemagne

Pour les longs séjours en Allemagne, il peut être opportun d'ouvrir un compte courant (« Girokonto ») sur place. Vous pourrez ainsi utiliser une « Girokarte », faire des virements ou des prélèvements plus facilement, et limiter les frais de retrait.

Opérateurs internet, fournisseurs d'électricité, employeurs : nombreux sont ceux dans la pratique qui vous demanderont d'avoir un compte bancaire allemand pour la conclusion du contrat.

Certaines banques proposent des « comptes gratuits » aux étudiants. En tout cas, n'hésitez pas à comparer les tarifs, notamment ceux des banques en ligne. Elles proposent souvent des services très complets à des prix compétitifs.

### Les documents obligatoires pour l'ouverture du compte

- Votre attestation de domicile (« Anmeldebestätigung »)
- Une pièce d'identité
- Votre carte d'étudiant ou un certificat de scolarité si vous souscrivez à une offre réservée aux étudiants

### Clôturer le compte

C'est possible gratuitement et sans justification. Les modalités dépendent de votre contrat et il est donc conseillé de prendre rendez-vous avec votre conseiller pour organiser la clôture avec lui. La banque ne peut pas imposer un préavis supérieur à un mois. Enfin, vous devez restituer les cartes bancaires associées à votre compte.

### Bon à savoir

Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique [Acheter en Allemagne : vos droits](#). Vous y trouverez de précieux conseils !



4

# Se soigner *Gesundheit*

AI-JE BESOIN DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE  
MALADIE EN ALLEMAGNE ? DE QUOI AI-JE BESOIN  
POUR CONSULTER UN MÉDECIN OUTRE-RHIN ?

# Ai-je besoin d'avoir une assurance maladie allemande ?

**Le principe : vous devez toujours être affilié à un seul régime d'assurance maladie, soit en France, soit en Allemagne.**

## Vous partez étudier dans le cadre d'un programme d'échange universitaire



La [loi du 8 mars 2018](#) a supprimé le régime de sécurité sociale étudiante en France. La démarche d'affiliation n'est plus nécessaire et aucune cotisation n'est à régler. Désormais, les nouveaux étudiants restent affiliés à leur régime actuel de Sécurité Sociale (généralement celui des parents ou tuteurs légaux), et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Au moins deux semaines avant votre départ, demandez à votre caisse maladie d'affiliation la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui permettra la prise en charge des soins en Allemagne pendant la durée de votre séjour. L'adresse fournie doit être celle de vos parents. Elle est gratuite et valable deux ans.

Sur place, les frais médicaux (consultations, hospitalisation, médicaments) seront pris en charge dans les mêmes conditions que pour des assurés allemands. La CEAM permettra de prouver dans votre établissement d'accueil que vous êtes bien assuré en France, vous dispensant ainsi d'une cotisation en Allemagne.

**Attention** En Allemagne comme en France, toutes les dépenses de santé ne sont pas forcément remboursées. Même en ayant la CEAM, il est donc possible que des dépenses de santé restent (partiellement ou intégralement) à votre charge.

Plus d'informations dans notre brochure « [L'accès aux soins dans l'Union européenne](#) ».

Pour en savoir plus sur la carte européenne d'assurance maladie, consultez le [site de la Commission européenne](#).



## Vous partez étudier hors échange universitaire

### Vous conservez votre résidence en France

Résidant en France, vous devez être affilié à un régime d'assurance maladie en France.

Depuis la rentrée universitaire 2019-2020, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie (général, agricole ou autre). La plupart des étudiants sont donc affiliés à la CPAM de leur lieu d'habitation.

Vous devez signaler votre nouvelle situation à votre caisse maladie (un justificatif de scolarité de votre établissement en Allemagne pourra vous être demandé), afin qu'elle vous délivre votre CEAM pour la prise en charge de vos frais de santé reçus en Allemagne.

### Bon à savoir

#### La notion de « résidence principale »

Selon la [réglementation européenne](#), la résidence est définie comme étant le lieu qui constitue le « centre d'intérêt » de la personne, notamment la source de revenus pour les étudiants. Il n'est pas nécessaire d'y vivre en permanence. L'étudiant peut y revenir les week-ends, les vacances universitaires...

Attention : des contrôles peuvent être effectués par l'Assurance maladie pour vérifier la « stabilité » de la résidence en France depuis plus de six mois, par des flux automatiques (échanges avec des partenaires comme la CAF) ou par des contrôles ciblés.

En cas de demande tardive, si la CEAM ne peut vous être délivrée avant votre départ, un certificat provisoire de remplacement (CPR) valable trois mois vous sera remis. Il peut être utilisé dans les mêmes conditions que la CEAM.

## **Vous ne conservez pas votre résidence en France**

Vous ne bénéficiez plus d'une couverture maladie en France. Vous devez donc vous assurer en Allemagne avant votre inscription dans votre établissement. Adressez-vous à l'une des 103 caisses d'assurance maladie publiques allemandes (vous en trouverez [la liste ici](#)) afin de connaître les conditions et modalités d'adhésion à la sécurité sociale allemande en tant qu'étudiant. Votre carte européenne d'assurance maladie sera en règle générale authentiquement délivrée : vous la retrouverez au verso de votre carte d'assuré ou « Gesundheitskarte ».

Pour comparer les coûts des caisses d'assurance maladie publiques, regarder sur le site des [caisses d'assurance maladie publiques](#).

Vous pouvez également choisir une assurance maladie privée. Veillez dans ce cas à ce que les dépenses de santé hors d'Allemagne soient bien pris en charge et à quelles conditions.

### *Bon à savoir*

Les assurances publiques ne prennent pas en charge la totalité des dépenses de santé, notamment celles liées aux interventions dentaires. Pour éviter d'avoir des frais à votre charge, il est donc fortement conseillé de souscrire une mutuelle complémentaire et de s'assurer que cette dernière rembourse également les soins reçus à l'étranger.

Certains « Studentenwerke » (l'équivalent des CROUS en Allemagne) ainsi que le DAAD proposent des packs d'assurance comprenant entre autres assurance maladie, de responsabilité civile et assurance pour mobilier. Renseignez vous auprès du service des relations internationales ou « Akademisches Auslandsamt » .



3

## Vous avez un emploi en parallèle de vos études

### Vous devez vous affilier à la sécurité sociale allemande

Si vous avez un job étudiant en Allemagne, vous devrez vous assurer auprès d'une caisse d'assurance maladie allemande. Avertissez tout de suite la Sécurité sociale française de ce changement et choisissez alors votre caisse d'assurance maladie allemande.

Attention ! Selon votre contrat de travail, vous ne pourrez garder votre statut d'étudiant que sous certaines conditions. Si vous ne les remplissez pas, vous serez considéré comme salarié : votre assurance maladie vous coûtera alors plus cher ! (cf. notre rubrique « Travailler »)

Plus d'informations sur le [site d'Euroguidance](#) ou sur celui du [Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale \(CLEISS\)](#).



# Les consultations médicales

Les modalités de prise en charge des consultations chez des médecins allemands (généralistes et spécialistes) dépendent de votre affiliation.

## **Vous êtes affilié à la sécurité sociale française**

En théorie, si vous présentez votre CEAM avec une pièce d'identité, vous ne devez pas faire l'avance des frais lorsque le prestataire de soins est conventionné. Mais dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas et on peut vous demander d'avancer des frais. Vous devrez ensuite en demander le remboursement à votre caisse d'assurance maladie, en utilisant [le formulaire](#) de soins reçus à l'étranger de la CPAM. Vous pourrez ensuite transmettre le décompte à votre mutuelle française.

Par principe, vous serez remboursé comme un assuré allemand, selon la législation et la tarification applicable en Allemagne.

**Attention** Précisez bien au médecin allemand que vous êtes assuré auprès d'une caisse publique en France et que vous n'êtes pas un patient assuré privé (« Privatpatient »). N'oubliez pas pour cela de lui présenter votre CEAM. Car les tarifs appliqués aux patients « privés » sont beaucoup plus élevés ! Pour plus d'informations sur l'utilisation de votre CEAM pendant votre séjour en Allemagne, consultez [le site du CLEISS](#).

### *Bon à savoir*

Si votre CEAM n'est pas acceptée, demandez une facture comportant la mention « bezahlt » (facture acquittée). Vous devrez la faire parvenir dans les deux ans à votre centre payeur pour en obtenir le remboursement.



## **Vous êtes affilié à une caisse maladie publique allemande**

S'il y a bien une carte à conserver précieusement dans votre portefeuille, c'est votre carte d'assuré (« Gesundheitskarte »), une carte à puce électronique qui contient vos données personnelles (coordonnées, photo, affiliation, etc.) et qui, d'ici quelques années, contiendra également votre dossier médical. Au dos de cette carte est généralement imprimée votre CEAM. Bien pratique lorsque vous êtes de retour en France et que vous avez besoin de vous faire soigner !

Vous pourrez consulter des médecins sur simple présentation de cette carte puisqu'en Allemagne, on ne fait pas l'avance des frais comme en France. Pour schématiser, les médecins (en tout cas ceux qui sont conventionnés !) sont rémunérés directement par la « Kassenärztliche Vereinigung » (organisme gestionnaire pour les médecins).



**Attention** Vérifiez si le médecin consulté est bien un médecin conventionné (« Vertragsarzt » ou plus classiquement « Kassenarzt ») et non pas un médecin exerçant dans le privé (« Privatarzt »). Pour ces derniers, votre caisse ne remboursera pas la consultation. Seuls les éventuels frais de santé non pris en charge par l'assurance maladie allemande seront à régler.

Plus de détails sur le [système d'assurance maladie public allemand](#).

## **Vous êtes affilié à une caisse maladie privée allemande**

Reportez-vous à vos conditions contractuelles. Vous devez en tout état de cause faire l'avance des frais médicaux et en demander le remboursement sur présentation des factures acquittées.

### *Bon à savoir*

Il est fréquent en Allemagne que les cabinets médicaux soient fermés les mercredi et vendredi après-midi et de manière générale après 17 heures : les Allemands s'y rendent en général pendant leurs horaires de travail.

## Les médicaments

### *Bon à savoir*

Sachez que dans la grande majorité des cas, les médicaments sont bien plus chers en Allemagne qu'en France.

Comme en France, certains médicaments sont disponibles en pharmacie allemande sans ordonnance (comme l'aspirine, etc). L'assurance publique française ou allemande ne les rembourse pas.

S'agissant des médicaments sur ordonnance, ils sont remboursés en principe mais pour la plupart d'entre eux, un « reste à charge » est prévu par la loi, que le patient devra régler au pharmacien.

Le patient doit en effet payer une part forfaitaire de 10% du prix du médicament, comprise entre 5 € et 10 € au maximum, sans excéder le coût du médicament. Ce principe comporte de nombreuses exceptions, notamment pour certains génériques, pour lesquels vous n'aurez rien à déboursier.

Une prescription d'un médecin français doit en principe être acceptée dans une pharmacie allemande, même si en pratique cela compliquera la tâche du pharmacien... et sans doute votre délai d'attente.

Attention cependant : tous les médicaments prescrits en France ne sont pas toujours disponibles en Allemagne, certains pouvant même être interdits. En outre, les noms commerciaux des médicaments peuvent varier : si vous allez voir un médecin français, demandez lui de préciser la molécule active.

En savoir plus sur la [validité des ordonnances en Allemagne](#).

# L'hospitalisation en Allemagne

## **Vous êtes affilié à la sécurité sociale française**

---

Si pendant votre séjour, vous êtes amené à être hospitalisé (une nuit au moins sur place), il vous suffira de présenter votre CEAM au service d'admission de l'hôpital et vous n'aurez pas en principe à avancer les frais. Seul le reste à charge (forfait hospitalier journalier s'élevant à 10 € par jour dans la limite de 28 jours par année civile) vous sera facturé.

Attention : les prestations facultatives comme par exemple, un traitement par le médecin chef de service (« Chefarzt ») ou une chambre individuelle ne sont pas prises en charge. Soyez donc vigilant au moment de choisir vos prestations.

## **Vous êtes affilié à l'assurance publique allemande**

---

Vous serez pris en charge dans les mêmes conditions sur présentation de votre « Gesundheitskarte ». Pour plus d'informations, lisez notre brochure sur [l'accès aux soins en Europe](#).



# Numéros de secours en Allemagne

**112** *Pompiers et urgences médicales*

**110** *Police*

**116**  
**117** *SOS Médecin (soin de nuits ou week-end)*





5

# Travailler Arbeiten

VOUS SOUHAITEZ ARRONDIR VOS FINS DE MOIS EN  
EFFECTUANT DES PETITS BOULOTS ? COMMENT POSTULER,  
QUELS HORAIRES POUR QUELLE RÉMUNÉRATION ? VOICI  
QUELQUES CONSEILS POUR VOUS FACILITER LA TÂCHE.

# Les spécificités du travail allemand

## **Il existe bien un salaire minimum !**

Depuis le mois de juillet 2021, le salaire minimum est fixé à 9,60€ brut par heure. Attention : il existe encore de nombreuses exceptions comme par exemple les travailleurs saisonniers, les moins de 18 ans ou les stagiaires effectuant un stage obligatoire. Plus d'informations sur le Mindestlohn sur le site du [ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales](#).

## **Salaire brut et prélèvement à la source**

Les salaires allemands sont le plus souvent présentés en « brut » c'est-à-dire le salaire sans déduction des cotisations salariales. En outre, les impôts sont directement prélevés à la source. Vous pourrez faire une déclaration d'impôts en fin d'année (Lohnsteuererklärung) pour obtenir éventuellement un remboursement.

Le site de l'emploi franco-allemand [Connexion Emploi](#) fourmille d'informations en la matière. Vous pourrez aussi trouver des [simulations de salaires ici](#).

## **Durée légale de travail**

Les heures de travail sont au maximum de 40 heures par semaine pour un temps plein. Si vous effectuez moins de 40 heures par semaine, il s'agira d'un temps partiel. En principe, une journée de travail ne peut pas excéder huit heures. Travailler le dimanche et les jours fériés est interdit. Plus d'informations sur [les contrats de travail en Allemagne](#).



# Les jobs étudiants : quelques éléments

---

Pour travailler outre-Rhin, les ressortissants des pays membres de l'Union européenne n'ont pas besoin de demander d'autorisation particulière. Un bon point pour vous !

## Le minijob, le contrat le plus flexible

---

Vous pourrez décrocher un minijob. Un contrat à temps partiel qui n'exige pas de qualification particulière. Ce type d'emploi est plafonné à 450 € par mois.

Plus d'informations sur les règles applicables aux minijobs sur le site de [Connexion Emploi](#).

### *Bon à savoir*

Les « Werkstudenten » sont majoritairement des étudiants inscrits dans un établissement supérieur qui exercent une activité à mi-temps (max. 20 heures par semaine) à côté de la poursuite de leurs études ou durant les vacances académiques ou « vorlesungsfreie Zeit ». L'entreprise qui emploie des étudiants travailleurs est donc soumise à l'obligation de versement de salaire et ce, dès le premier jour de travail, indépendamment de la durée du contrat. À la différence du job étudiant, les missions confiées au Werkstudent doivent être liées au cursus. Notons que l'entreprise qui emploie des Werkstudenten n'a pas l'obligation de les former !

## Postuler à un emploi étudiant

Le dossier de candidature allemand (« Bewerbungsmappe ») comporte en principe trois parties : la lettre de motivation, le CV et les justificatifs (diplômes, relevés de notes, certificats de travail...). Néanmoins, conformez-vous aux pièces demandées par les recruteurs.

**Attention** Votre CV doit être adapté aux spécificités allemandes. Reportez-vous au site de [Connexion Emploi](#) qui délivre une feuille de route pour réaliser son CV allemand ou au [site de travailler-en-allemande.com](#) qui donne quelques recommandations pratiques pour l'organiser.

Comme en France, si tous ces éléments ont convaincu le recruteur, il vous conviera à un entretien. En savoir plus pour [postuler en Allemagne](#).

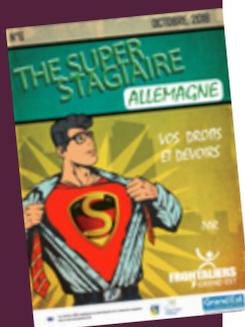
## Les stages

En Allemagne, les conventions de stage ne sont pas obligatoires mais elles sont néanmoins usuelles. L'assurance de responsabilité civile ne l'est pas non plus. Elle est toutefois vivement conseillée pour vous couvrir durant votre stage.

Contrairement à la France, il existe différents types de stages en Allemagne le stage obligatoire (Pflichtpraktikum), le stage volontaire (freiwilliges Praktikum), le stage de formation professionnelle (Ausbildungspraktikum), le stage pratique (studienfachbezogenes Praktikum) ou encore le stage médical (Famulatur). Chaque type est régi par des règles différentes. Pour avoir plus d'informations concernant vos droits et vos devoirs en tant que stagiaire, nous vous conseillons vivement de vous reporter à [l'article « Stage en Allemagne : vos droits et vos devoirs en tant que stagiaire »](#) du site Frontaliers Grand-Est.

**Attention** Lorsque le stage fait partie intégrante des études supérieures, il n'existe pas d'obligation de rémunération en Allemagne. Seul un stage volontaire de plus de trois mois donne droit au paiement du salaire minimum dès le premier jour du stage.

Le guide 2018 «[The super stagiaire - Allemagne](#)» du Centre de ressources du travail frontalier, une association créée par la Région Grand Est, vaut vraiment le coup ! Il est ludique et très pratique.



# L'apprentissage (« Duales Studium »)

Pour tous ceux qui souhaitent suivre des études axées sur la pratique et tournées vers le monde professionnel, l'alternance peut être la solution :

## 1. « Duale Ausbildung » : La formation en alternance

Ce mode de formation est le plus répandu en Allemagne. Elles sont qualifiées de « duales » parce qu'elles forment un apprentissage en alternance entre un lycée professionnel et une entreprise. Surtout les métiers de l'artisanat, du commerce, du service et de l'industrie sont concernés par cette formation. Les élèves sont indemnisés par les entreprises, qui financent leur éducation dans l'espoir de les recruter ultérieurement. En général, ils passent un à deux jours par semaine dans le lycée professionnel et le reste du temps en entreprise.

## 2. « Duales Studium » : Les études en alternance

Ce système combine les études supérieures classiques avec des cours pratiques. Les étudiants titulaires du baccalauréat peuvent participer à ce cursus. Presque la moitié des parcours universitaires sont proposés en alternance et sont rémunérés par les entreprises qui les proposent.

### *Bon à savoir*

#### **L'apprentissage transfrontalier, c'est possible !**

Les apprentis et les étudiants en alternance du Grand-Est ont cette chance : grâce à des accords avec les Länder frontaliers (Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, Sarre), ils peuvent réaliser leur partie théorique en France et leur partie pratique en Allemagne. Le tout, pour faire valider leur diplôme français.

Renseignez-vous auprès des chargés de missions « apprentissage transfrontalier » bilingues de l'agence fédérale pour l'emploi (« Bundesagentur für Arbeit »).



6

# Se déplacer *Unterwegs sein*

VOUS ÊTES EN ALLEMAGNE ET VOUS AVEZ ENVIE DE VOIR DU PAYS ? DANS CETTE RUBRIQUE, VOUS TROUVEREZ TOUS LES BONS PLANS POUR VOUS DÉPLACER.

## Les transports en commun

En Allemagne, l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est très souvent liée à l'attribution d'un abonnement pour les transports en commun. Les frais d'inscription représentent une bonne partie du coût total de ce Semesterticket. Avec cet abonnement semestriel, vous disposez d'un nombre illimité de trajets en bus, tram, train et métro. Ce ticket est valable dans une région définie. Vérifiez bien ses conditions d'utilisation. Dans certaines villes, vous pouvez même prendre les transports en commun gratuitement les soirs et week-ends sur simple présentation de votre carte d'étudiant. Sachez qu'un voyage sans titre de transport peut vous coûter très cher : 60 € au minimum. Très souvent les contrôleurs ne portent pas d'uniforme, pour éviter que les fraudeurs ne les repèrent à l'avance... Mieux vaut donc voyager serein et acheter un titre de transport !

## À pied ou à vélo

En Allemagne, les feux tricolores sont sacrés ! Que vous soyez piétons ou cyclistes, respectez-les même si la rue est déserte et qu'il n'y a aucun véhicule à l'horizon. Sous peine sinon de vous faire verbaliser.



À vélo, vous risquez ainsi une amende si vous n'empruntez pas les pistes cyclables, si vous circulez sur un trottoir ou si vous n'avez pas de lumière. Vous risquez des poursuites pénales si vous avez une alcoolémie trop élevée (supérieure à 1,6 g/L sang, ou même à 0,3 si vous avez une conduite dangereuse ou êtes impliqué dans un accident).

Pour plus d'informations, consultez : notre brochure sur les [accidents en Europe](#).

### Bon à savoir

- En Allemagne, les bus longue distance sont une variante intéressante, tant au niveau de l'offre que des tarifs.
- La « Deutsche Bahn » propose toute une gamme de réductions qui vous permettent de voyager à moindre coût.
- En Allemagne, le casque à vélo n'est pas obligatoire mais très fortement recommandé.

# À trottinette

Jusqu'ici interdite en Allemagne, il est possible depuis mi-juin 2019 de circuler outre-Rhin avec une trottinette électrique sur la voie publique... mais pas sous n'importe quelles conditions ! Les modèles des trottinettes doivent répondre à de nombreux critères de fabrication (vitesse maximum de 20 km/h, deux freins indépendants, avertisseur sonore, des lumières et bandes réfléchissantes etc.). Vous devez être assurés et apposer à l'arrière de votre trottinette un autocollant attestant votre assurance (« Versicherungsplakette »). Les règles de circulation sont également différentes. Le CEC vous en dit plus [sur son site](#).

## En voiture

### Devez-vous faire immatriculer votre véhicule en Allemagne pour la durée du séjour ?

---

Oui. En principe si vous étudiez en Allemagne et que vous résidez dans le pays de manière stable et durable, vous devez y immatriculer votre véhicule. Par contre en tant qu'étudiant étranger vous êtes exonéré du paiement de la taxe sur l'automobile ([Kfz-Steuer](#)).

## Règles de conduite

---

Pour en savoir plus sur les règles de conduite en Allemagne, consultez le dossier [Conduire en Allemagne](#) sur notre site internet.

Bon à savoir : si vous avez un accrocage avec un autre véhicule à l'arrêt (par exemple, sur le parking d'un magasin), il est fortement recommandé d'attendre le propriétaire du véhicule s'il n'est pas présent, ou de contacter directement la police afin qu'elle dresse un rapport. À défaut, vous risquez d'être poursuivi pour délit de fuite.

## La vignette écologique

---

Pour réduire l'émission de particules fines et améliorer la qualité de l'air, les voitures polluantes sont interdites dans de plus en plus de villes allemandes.

Pour circuler dans ces villes, une écovignette ou « Umweltplakatte » est obligatoire, même si votre véhicule est immatriculé en France. En cas d'infraction, vous risquez la fourrière et une amende (80 € environ). Pour savoir où acheter une écovignette et laquelle choisir, consultez notre article sur [les vignettes écologiques. Vous trouverez la liste complète et actualisée des villes concernées en consultant le site de l'Agence fédérale de l'environnement.](#)

## Les pneus hiver

---

En voiture comme à moto, votre véhicule doit être équipé de pneus adaptés pendant la période hivernale, sous peine d'une amende allant de 60 à 120 €. Pour en savoir plus, consultez notre article sur les [pneus hiver](#) et celui sur les [équipements obligatoires](#).

## Les voitures diesel

---

En raison d'une pollution de l'air trop importante dans certaines villes allemandes, les interdictions des véhicules diesel se multiplient en Allemagne.

## L'autopartage (« car-sharing »)

---

Il existe de nombreux sites de partages de véhicule en Allemagne, le plus souvent dans les grandes agglomérations.

Pour plus d'informations : [www.carsharing.de](http://www.carsharing.de)

## Le taxi

---

Dans certaines villes allemandes, il existe des taxis réservés pour les femmes : « Frauentaxis ». Ils sont conduits par des femmes pour transporter des femmes.

## Carte handicap pour le stationnement

---

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander une carte mobilité inclusion (CMI) stationnement pour bénéficier de droits de stationnement extraordinaires. Cette carte est valable non seulement en France mais dans toute l'Europe. Elle vous permettra en Allemagne de vous garer sur les places réservées aux personnes handicapées. Plus d'informations sur le stationnement des personnes à mobilité réduite outre-Rhin sur [notre site](#).

Conseil : imprimez et apposez sous votre pare-brise, à côté de la carte, [la brochure explicative multilingue](#) de la carte européenne de stationnement.





7

# Communiquer *Telefon, Handy & Internet*

COMMENT SOUSCRIRE OU RÉSILIER UN ABONNEMENT  
INTERNET EN ALLEMAGNE ? QUID DE VOTRE ABONNEMENT  
TÉLÉPHONIQUE FRANÇAIS ? RETROUVEZ ICI LES  
RÉPONSES À CES QUESTIONS !

## Téléphonie mobile et frais d'itinérance

Vous pouvez appeler, envoyer des SMS/MMS ou surfer en 4G depuis un pays de l'UE au même tarif qu'en France. Cependant si votre opérateur constate que vous utilisez votre forfait à l'étranger qu'en France, il peut vous demander de justifier cette situation en lui démontrant que vous avez des «liens stables» avec ce pays (le séjour d'études est un bon motif). Vous pourrez continuer à utiliser votre carte SIM française à l'étranger sans surcoût.

Vous pouvez également souscrire un contrat auprès d'un opérateur allemand et pouvoir en bénéficier sans surcoût à chacun de vos déplacements en France (ou autre pays de l'UE). [Consultez notre article pour en savoir plus.](#)

## Abonnement internet : anticipez votre retour en France

De nombreux opérateurs allemands proposent des abonnements internet ou des offres groupées internet / téléphonie fixe et mobile comme en France. Attention à la durée de votre abonnement, car avant la fin de la période minimale d'engagement, qui est généralement de 24 mois, il sera compliqué de résilier votre contrat. Un déménagement à l'étranger n'est pas une cause de résiliation, sauf si l'opérateur ne peut pas vous fournir la prestation dans votre nouveau lieu de résidence. La demande doit alors se faire trois mois avant votre déménagement. Pour un séjour de moins de deux ans en Allemagne, préférez un abonnement internet sans engagement pour éviter tout désagrément.

## Le téléchargement illégal : sévèrement réprimé

Sachez que le téléchargement (de musique et de vidéos) et le streaming sont sévèrement réprimés en Allemagne. Des cabinets d'avocat se spécialisent dans la détection des contenus illégaux et obtiennent des fournisseurs internet les données de connexion. Ils envoient ensuite des mises en demeure (Abmahnung) aux contrevenants, qui peuvent ainsi se voir réclamer sans avertissement préalable des dommages-intérêts très élevés (plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros). Pour plus d'informations, consultez notre [fiche pratique](#).



8

# Consommer

## *Praktische Tipps für Verbraucher*

LES US ET COUTUMES EN ALLEMAGNE SONT UN PEU

DIFFÉRENTES. PETITE COMPILATION DE CE QUE VOUS

DEVEZ SAVOIR AVANT DE VOS POSER VOS VALISES OUTRE-RHIN

# Consignes

En Allemagne, les bouteilles en plastique, les emballages en verre ou les canettes sont consignées. Dans ce cas, il est généralement écrit sur la bouteille « Pfand ». Des logos peuvent également vous indiquer si la bouteille est réutilisable (« Mehrweg ») ou non (« Einweg »). Cela doit être dans tous les cas précisé sur l'affichette du prix en magasin.



crédits: DPG Deutsche Pfandsystem GmbH



crédits: Arbeitskreis Mehrweg GbR

Les automates à l'entrée présents généralement à l'entrée des grandes surfaces vous permettent de les restituer. Une fois scannée, vous recevrez un bon d'achat à faire valoir dans la grande surface. Selon le type de matière (verre ou plastique), la consigne est de 8 à 25 centimes.



Pour plus d'informations, [lisez notre article sur la consigne.](#)

## Le tri sélectif

La culture du tri (« Mülltrennung »), très présente en Allemagne, doit être respectée à la lettre... sous peine de compliquer ses relations de voisinage, de voir sa poubelle refusée par les services de ramassage d'ordures ménagères ou pire encore de devoir payer une amende salée. Vous pouvez trouver [ici](#) un petit aperçu du montant des amendes par Länder.

Les modalités du tri dépendent de votre commune : renseignez-vous. Pour vous aider, voici les tris les plus fréquemment pratiqués :

- **poubelle jaune** : « Gelber Sack » tout ce qui porte le « Grüner Punkt », le point vert de recyclage ;
- **poubelle bleue** : « Altpapier » : papier ou carton ;
- **poubelle marron** : « Biomüll » : restes organiques (viande, fromage, épiluchures etc.) ;
- **poubelle verte** : verre (non consigné). Dans certaines localités, le verre est à trier selon sa couleur.
- **Poubelle noire** : « Restmüll » qui, comme son nom l'indique, recueille tout le reste !

## Bon à savoir

Les magasins sont fermés en principe les dimanches et jours fériés. Des autorisations ponctuelles sont toutefois possibles (« verkaufsoffener Sonntag »).

## Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture des magasins et les jours fériés sont réglementés au niveau du « Land ».

## Achats et coût de la vie

De manière générale, de nombreux produits sont moins chers en Allemagne qu'en France : c'est le cas par exemple des produits d'entretien, d'hygiène, de l'outillage, des denrées alimentaires (notamment du fait du nombre important de magasins « discount » en Allemagne).

Les produits bio, végétariens / végétaliens sont également plus répandus et souvent moins chers.

Vous pourrez consulter la rubrique quotidien et consommation du site [Connexion Emploi](#) pour vous familiariser avec les habitudes de nos voisins allemands.

Vous avez besoin d'informations sur la législation relative à vos achats en Allemagne ? Consultez la rubrique [« Achats et services » de notre site](#).

## Retourner un produit au magasin

Si vous changez d'avis après l'achat d'un produit en magasin, il n'y a aucune obligation pour le commerçant de le reprendre. Il peut cependant accepter de le faire à titre commercial (dans tous les cas, conservez votre ticket de caisse).

En revanche, les boutiques de prêt-à-porter reprennent souvent les vêtements dans le délai d'un mois, à condition que le vêtement n'ait pas été porté, et que vous ayez conservé les étiquettes et le ticket de caisse.

Si le produit est défectueux, vous avez, comme en France, la possibilité de faire jouer la garantie (légale ou commerciale) sous certaines conditions qui sont décrites [ici](#).

## Accéder aux bibliothèques

Les bibliothèques universitaires sont gratuites sur présentation de la carte d'étudiant (souvent sous la forme du « Semesterticket »). Les horaires d'ouverture sont flexibles, même le week-end. De nombreuses bibliothèques municipales sont également gratuites pour les étudiants, à condition de se munir d'un justificatif de domicile.

## Faire du sport en club

La liste des programmes de sport universitaire est en général publiée sur le site de l'établissement en début d'année scolaire ; les inscriptions sont possibles en ligne. Il existe également de nombreux clubs sportifs proposant des tarifs préférentiels pour les étudiants.

Attention au contrat d'abonnement dans les salles de fitness. Les abonnements sont souvent de 24 mois au minimum, avec des conditions de résiliation très strictes. Une résiliation anticipée de votre abonnement n'est parfois pas possible. Un paramètre à prendre en considération pour éviter de devoir payer l'ensemble des cotisations jusqu'à la date d'échéance du contrat.

Plus d'information sur le site de la Fédération allemande générale de sport universitaire (« [Allgemeiner Deutscher Hochschulsportverband, adh](#) », site en allemand et en anglais).





Centre Européen de la Consommation  
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.

## Centre Européen de la Consommation

 **Bahnhofplatz 3**  
77694 Kehl  
Allemagne

 **0049 (0) 7851 991 48 0**

**0 820 200 999** Service 0,12 €/min  
+ prix appel

 **info@cec-zev.eu**

*Nos bureaux sont ouverts au public du  
mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00  
à 17h00.*

[www.cec-zev.eu](http://www.cec-zev.eu)



*Une adresse  
pour 2 pays*

#### Mentions légales

Editeur : Centre Européen de la Consommation / Bahnhofplatz 3 | 77694 Kehl / Allemagne • Tel.: + 49 (0) 78 51 / 991 480 • Fax: + 49 (0) 78 51 / 99 14 811 • E-Mail: info@cec-zev.eu • Web: www.cec-zev.eu

Mise à jour : août 2021

Cette brochure ne prétend pas être exhaustive mais vise à donner un aperçu des questions et des problèmes posés dans la thématique traitée. Bien que vérifiées, nous ne pouvons garantir l'exactitude des informations contenues dans cette brochure.

© Centre Européen de la Consommation

Registre des associations du Tribunal d'instance de Fribourg-en-Brigau, numéro VR 370391; Directrice Générale : Martine Mérieux

Partenaires financiers du Centre Européen de la Consommation : Ministerium für Ernährung, Ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg, Ministerium für Familie, Frauen, Kultur und Integration Rheinland-Pfalz, Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, Collectivité européenne d'Alsace, Ortenaukreis, Große Kreisstädte Achem, Kehl, Lahr, Oberkirch und Offenburg.